

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le dix décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 06/12/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, WALIGORSKI Marie-Lou

Absentes excusées : ALINAT Myriam, DELMAS Marie, VALAT Karine

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 40-2021

Objet : **Décision modificative n° 2 du budget général 2021**

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a notifié le montant du prélèvement et le montant du versement relatif au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2021. Pour la commune de Montlaur le montant reversé s'élève à 7 938 € et le montant prélevé à **5 599 €**. Un montant de **5 500** euros a été voté à l'article 739223 en dépenses de la section de fonctionnement du budget général 2021. Monsieur le Maire indique qu'il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires et propose au conseil municipal de délibérer sur la proposition de décision modificative du budget général ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
N° de compte	Objet	Dépenses	Recettes
678	Autres charges exceptionnelles	- 100.00 €	
739223	Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 100.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2021

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE